

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

MD_26_086
DIA 079 195 26 00037

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

DROIT DE PRÉEMPTION – « 15 rue de l'Arceau » - ABANDON

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS,

VU l'article L 2222-22 et L 2231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attribution au Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De ne pas exercer au nom de la commune de Nueil-Les-Aubiers le droit de préemption sur la parcelle sise « 15 rue de l'Arceau » et cadastrée section 017 AE n° 377 d'une superficie totale d'environ 398 m² appartenant à Monsieur FAITY Sébastien et Madame JOLLY Aurore.

ARTICLE 2 : Maître Géraldine CHABOT-MONROCHE, notaire à NUEIL-LES-AUBIERS, 71 avenue Saint Hubert (79250), chargée de cette vente, sera informée de cette décision dès qu'elle sera rendue exécutoire.

ARTICLE 3 : La présente décision abroge et remplace la décision n° MD_26_074 du 10 juin 2026

A NUEIL-LES-AUBIERS,
Le 07 juillet 2026

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation,
Jérôme BARON,
Maire-adjoint chargé
de la revitalisation et du foncier